



Extrait du Elus communistes et apparentés de Vénissieux

<http://gec.venissieux.org/AGENDA-D-ACCESSIBILITE-PROGRAMMEE-AD-AP>

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

- Lettre des élus -

Date de mise en ligne : jeudi 27 octobre 2016

La

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits
réservés

La mise aux normes d'accessibilité pour les personnes handicapées aux établissements recevant du public, est une exigence de la loi de février 2005. Cette loi est juste, mais personne ne sera étonné, que de très nombreuses communes n'aient pas pu y répondre dans le temps imparti, à savoir 10 ans.

Sa mise en oeuvre ne pouvait se faire en un claquement de doigts car c'est un chantier considérable, qui nécessite de nombreux travaux, certains complexes, et d'importants financements.

La ville de Vénissieux compte près de 200 bâtiments. Grâce au travail mené depuis 2005, la majorité de ces bâtiments est déjà accessible aux personnes en situation de handicap.

Il nous faut poursuivre nos efforts, et c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée), pour une nouvelle période de neuf ans. Près de 1 400 actions seront nécessaires, pour mettre en accessibilité l'ensemble du patrimoine de notre ville. La mise aux normes sera échelonnée dans le temps, en fonction de l'importance du bâtiment, de sa fréquentation, et des services rendus aux usagers.

Mener toutes les opérations en même temps est impossible, aussi bien techniquement, que financièrement. Mais, et c'est important de le signaler, les actions de mise en accessibilité seront lancées, de manière équitable dans chaque quartier.

Le coût de l'opération est estimé à 7,5 millions d'euros. C'est un investissement considérable qui pose à nouveau le débat du financement de la loi, et du transfert de la majorité des charges de l'État, vers les collectivités.

A l'heure de l'austérité imposée par le gouvernement, et de la chute des dotations vers les collectivités, on peut mesurer à quel point l'équilibre budgétaire des collectivités, devient quasi injouable.

Par ailleurs, notre ville agit dans de nombreux domaines en faveur des personnes handicapées, et de la lutte contre les discriminations.

Quelques exemples parmi d'autres : la signature d'une convention avec le Centre de Recherche et d'Éducation par le Sport et la Santé (CRESS), afin de soutenir les clubs dans leur approche du « sport et du handicap », l'ouverture cette année d'une classe expérimentale à Anatole France, dans le cadre du plan autisme du gouvernement, ou encore des dégrèvements d'impôt accordés aux personnes handicapées, depuis 2011. Nous avons également facilité l'installation d'un Centre d'Action Médico-sociale Précoce, dans notre commune, une infrastructure associative qui accueille 45 enfants de 0 à 6 ans, présentant tous types de handicap.

Jamais dans son histoire, Vénissieux n'a exclu une part de sa population, et ce n'est pas près de changer avec notre majorité.